

Centres de Tri : Mise au point... **REVENDICATIVE !**

La CFDT est l'objet de « bienveillantes » rumeurs, quant à ses positionnements sur les nuits de Bonvin et de Paris 14. Il est temps, à la veille des élections CAP/CCP du 23 octobre, de clarifier une fois pour toutes les discours tenus ici ou là. Loin du syndicalisme d'apparences, la vérité doit être connue de tous ! Car les enjeux de la mise en place de la PIC de Wissous dépassent largement ces quelques errements. La CFDT n'entend pas voir galvauder son rapport de force à la veille de négociations cruciales pour tout le personnel, de nuit comme de jour. Commençons par les « rumeurs », la mémoire étant courte.

■ « **La CFDT n'a rien fait pour garder les 2 nuits/4 à Wissous** ».

Affirmation rapide. Lors de négociations sur les régimes de travail, la CFDT a soutenu la demande CGT de maintenir les 2 nuits/4 aux agents qui en bénéficiaient. Or, la Direction a émis un veto ferme, sans doute vexée de ne pas avoir recueilli la signature de la CGT lors de l'accord d'accompagnement de la PIC de Wissous. Il est encore dommage que l'intérêt des agents aient été sacrifiés sur l'autel d'un jeu entre la CGT et La Poste. La direction aurait d'ailleurs mieux été inspirée de répondre favorablement à cette demande, qui aurait permis de garder des compétences de Paris 14 CTC. En tout cas, affirmer que nous sommes responsables de cette situation, c'est faux, d'autant que notre « rapport de force » de l'époque sur les nuits de Paris 14 CTC n'a pas été très utile au soutien de la demande CGT. C'est donc nous prêter un grand pouvoir que, malheureusement, nous n'avons pas eu. Si la CFDT avait rendu hommage au courage de la section CGT de Paris 14 CTC, qui s'était positionnée pour la signature de l'accord d'accompagnement à Wissous, puis a été désavouée par le syndicat CGT des Postaux, ce n'est pas pour sombrer aujourd'hui dans des débats stériles et sectaires. Mettre les points sur les « i » doit permettre d'en sortir !

■ « **La CFDT n'a pas défendu les agents pour revaloriser les heures de nuit** ».

Contrairement aux apparences, la CFDT a été un acteur important dans la négociation sur la revalorisation des heures de nuit. Nous ne revendiquions pas 3€, mais le paiement à 150% (comme pour les heures supplémentaires) de l'heure de nuit, soit 4€50 pour le plus bas salaire. L'objectif, pour nous, était de limiter l'utilisation massive d'emplois en nuit, sachant que ces régimes de nuit impactent la durée de vie. Si, par « n'a pas défendu les agents », on entend que la CFDT n'a pas soutenu SUD dans sa guérilla des grèves d'une heure et des nuits des vendredis, alors oui, c'est vrai. Pour nous, l'action syndicale consiste à rechercher des résultats

La vérité, c'est que la CFDT a accordé une forte priorité à l'éradication des horaires les plus dégueulasses de nuit : les 23h15/6h30 sur un cycle de six semaines, et les 0h06/6h30 avec 5 nuits d'affilée. **Nous étions proches d'un accord avec la Direction, intégrant : la fin de vacation des nuits à 6h00, le maintien à titre individuel des 2 nuits/4, le basculement des 5 nuits d'affilée vers un régime de 2 nuits/3, plus d'autres aspects pour les agents de la SPAM et des mixtes en jour.**

Suite à l'expression de SUD, puis de la CGT, et enfin de FO, annonçant que tout accord sur les régimes de travail serait dénoncé, la Direction a remis ses dernières propositions issues de la négociation avec la CFDT, pour décider unilatéralement des horaires, en prenant en compte quelques demandes seulement, mais pas les principales pour nous ! Notre tract du 20 février 2007, intitulé « **la DOTC trouve des alliés contre la CFDT** » témoigne d'un positionnement inchangé de la CFDT.

Alors, qui n'a rien fait, mais tout fait pour qu'il n'y ait pas d'avancées majeures dans cette négociation ? Ce n'est en tout cas pas la CFDT !

concrets, pas à rendre confuses les revendications dans un mode d'action interprétable, radicalisant les acteurs d'une négociation. Comment interpréter la com de La Poste, qui dit qu'elle a gagné en justice sur la validité des préavis de grève, et celle de SUD, qui dit que La Poste a été déboutée, que SUD a gagné ? **Si SUD a gagné, pourquoi fait-il appel du jugement ?** Bref, on assiste à un jeu de poker-menteur, dans lequel on prend tout le monde en otage. Rappelons que ni la CGT, ni SUD, ni FO, ni la CFDT n'ont signé l'accord sur la revalorisation des heures de nuit, mais qu'aucun d'entre nous ne l'a dénoncé !

■ A la Pic de Gonesse, où en est la négo ?

L'action de la CFDT, tout cet été, a consisté à améliorer amplement cet accord national, en réintégrant les agents de nuit exclus du dispositif de surcompensation, en arrachant un effet rétroactif pour les basculements en jour opérés depuis novembre 2006 afin qu'ils aient 2 500€, en intégrant les demi-nuits, et appliquant le déclenchement des

heures de nuit pour toute vacation démarrée (ex : 23h36, paiement à partir de 23h30). Sur cette base, la CFDT DOTC Paris Nord a construit un accord avec la direction de Gonesse, que toutes les organisations syndicales s'appêtent à signer, y compris SUD ! **C'est ce qu'on appelle une véritable action syndicale, pour du concret !**

■ Et à la DOTC Paris Sud ? La CFDT agit et revendique !

Sur l'accord national décliné :

▶ L'ouverture de négociations pour les agents de nuit des CTC de Paris 14 et de Bonvin, à l'identique de Gonesse, afin de corriger l'erreur stratégique de l'accord national d'avoir exclu la majorité des agents de nuit.

▶ La CFDT veut également que les agents des distributions qui ont des vacances démarrant en nuit (4h00, 4h30, 5h00...) ne soient pas oubliés : nous revendiquons le déclenchement de la surcompensation de 50cts d'€/heure, ainsi que l'application des modalités de basculement en jour, avec les primes afférentes.

Sur la PIC de Wissous et les CTC de Paris Sud :

▶ L'ouverture de négociations sur l'organisation du travail, pour dégager des qualifications et des classifications supérieures, déterminant des parcours professionnels pour les agents, donc des promotions en nombre !

▶ Les horaires de travail : La CFDT ne lâchera pas sur la révision des horaires de nuit (voir plus haut).

▶ Les conditions de travail seront un chantier important. La CFDT ne peut se fier aux apparences de la mécanisation, et regardera de très près les chantiers, notamment sur le RAC. Les exemples de Gonesse et de la PIC de Lognes sont là pour démontrer que l'industrialisation peut générer des aggravations des conditions de travail. Ce que nous ne pouvons accepter.

▶ L'emploi : la CFDT, à l'origine de l'acquis sur le 4ème de TPF, revendique cet emploi manquant sur les machines. C'est en lien direct avec les conditions de travail, avec la santé au travail, notamment quand elles tourneront à plein, et qu'il y aura embouteillage au décasage.

▶ Les salles de repos ne sont pas encore ouvertes. Mais là encore, l'expérience démontre qu'il faut introduire de la dimension humaine et de la convivialité.

▶ Le suivi de l'accord d'accompagnement : le déclenchement de la prime de montée en charge de 1500€, les primes d'aggravation du temps de trajet, les primes de déménagement, les affectations et les priorités, les reclassements des agents de Paris 14 CTC et de Bonvin... Bref, autant de sujets sur lesquels nous intervenons régulièrement au sein de la commission de suivi.

La CFDT étant le seul signataire représentatif au niveau de la DOTC de l'accord de Wissous, nous avons donc une grande légitimité pour intervenir globalement. Nous serons également présents au quotidien dans les services, grâce à l'investissement de nos militants, que ce soit à Wissous, Paris 14 ou Bonvin.

Tout ce travail syndical doit être reconforté le 23 octobre.

Donnez de la force à ceux

qui défendront vos intérêts demain :

VOTEZ CFDT !

Avec vous, pour vous : la CFDT !

Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !